

# Chastel-Nouvel

Bulletin municipal de la commune du Chastel-Nouvel | 1<sup>er</sup> semestre 2018



Mairie du Chastel-Nouvel  
48000 LE CHASTEL NOUVEL  
Tél. : 04.66.49.04.33  
Fax : 04.66.49.25.44  
Mail : [contact@chastel-nouvel.fr](mailto:contact@chastel-nouvel.fr)

[www.chastel-nouvel.fr](http://www.chastel-nouvel.fr)

## Au sommaire

- Édito (p. 2)
- Fête votive (p. 3)
- Animations estivales (p. 3)
- Démarches administratives (p. 4)
- Facture assainissement COMCOM (p. 4)
- Veillée du Bouffadou (p. 5)
- Animations à la bibliothèque (p. 5)
- Les 40 ans de l'AS Chastelloise (p. 6)
- Des chasteillois sous les projecteurs (p. 6)
- Assemblée Générale DDFL (p. 7)
- Budget 2018 (p. 7)
- Travaux communaux (p. 8, 9)
- Transport à la demande (p. 9)
- Le Projet de MAM (p. 10)
- Incivilités (p. 10)
- Mémoires et légendes (p. 11)
- Informations communales (p. 12)

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect de l'engagement d'information que nous avons pris auprès de vous, je profite de la parution du bulletin municipal de juin pour vous transmettre les éléments qui vous permettront d'appréhender avec précision les finances de la commune mais également les projets réalisés et ceux qui sont en cours.

C'est toujours une grande satisfaction de voir aboutir les projets et je suis heureux de vous annoncer la finalisation de deux chantiers importants : les trois logements situés au-dessus de la salle intergénérationnelle ainsi que la rénovation et l'extension des équipements sportifs. Les trois logements sont d'ailleurs occupés depuis le 1<sup>er</sup> mai ; Le club house a été inauguré et mis à disposition de l'Association sportive Chastelloise et la salle des associations est également à nouveau disponible pour l'ensemble des associations.

L'attractivité de notre commune est un atout et une force, elle est essentielle pour nous permettre un développement et nous garantir le bon fonctionnement de nos services. Un nouveau lotissement est en cours de construction. Nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à tous ceux qui désirent y établir leur résidence.

Les adjoints et les conseillers municipaux, très impliqués et investis, montrent avec les nombreuses décisions prises, toute la cohérence du développement que nous souhaitons pour notre commune. Plusieurs projets particulièrement structurants sont à l'étude (aménagement de la RD806 dans la traversée du Chastel-Nouvel) ou en cours de réalisation (construction d'un point multiservices) qui donneront un nouveau visage à notre commune.

Le budget voté au mois d'avril est un moment clé dans l'année d'une municipalité et ce qu'attend tout citoyen, c'est de bénéficier de nombreux services de proximité, des commodités de fonctionnement, d'entretien et de développement du patrimoine sans pour autant voir augmenter l'impôt. Aussi, je tiens à souligner que cette année encore, le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Souvent vos élus ont l'impression de « racler les fonds de tiroirs » pour assumer toutes les transformations qui nous sont imposées, le départ de compétences et l'arrivée de nouvelles obligations : l'assainissement, le Pacte Civil de Solidarité (PACS)... Nous devons assumer tous ces changements en devant faire face, parallèlement, aux baisses de dotations et à la disparition programmée de la Taxe d'Habitation...

Pour finir, je tiens à remercier tous les bénévoles des associations pour leurs actions. C'est grâce à vous tous que se tisse le lien social, culturel entre toute la population et les générations. Le bien vivre ensemble, c'est aussi par la convivialité, la fraternité et la solidarité qui sont si présentes dans notre quotidien. Les rencontres dans la rue, dans la vie associative permettent de tisser ce lien social, très fort, qui est le propre de notre village à taille humaine.

Que le Chastel-Nouvel puisse rester longtemps ce village que nous aimons !

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances à toutes et à tous !

Très cordialement,

Didier BRUNEL

## FÊTE VOTIVE DU CHASTEL-NOUVEL

Contrairement aux éditions précédentes et pour le plus grand plaisir de tous, la fête votive du week-end du 2 et 3 juin s'est déroulée sans être perturbée par des épisodes pluvieux. Ce retour à une formule sur deux jours a permis aux enfants de profiter de manèges plus nombreux installés sur la place de la mairie : toboggan gonflable, manège, pêche au canard et machine à sous. Samedi et dimanche une soixantaine d'équipes se sont affrontées lors d'un concours de pétanque en doublette. Une randonnée organisée par le Bouffadou a également trouvé son public. Au cours d'une balade de deux heures, la trentaine de marcheurs a pu admirer différents points de vue magnifiques de notre commune, chacun d'entre eux faisant l'objet d'explications détaillées. Le dimanche les rues du centre bourg étaient animées par une dizaine d'exposants du vide grenier. L'après-midi, des balades à poneys ont été proposées par le centre d'Équitation Ethologique d'Altey-

rac. L'Amitié Chastelloise présentait à la vente, sur son stand, divers objets confectionnés tout au long de l'année au cours de l'atelier du jeudi. De nombreux lots ont été gagnés au cours de la traditionnelle tombola.

Tout au long du weekend, moules frites et grillades ont pu être dégustées. Dimanche matin les amateurs ont pu déjeuner aux tripoux. Cette partie restauration a été assurée par le Foyer Rural. À midi une paella géante préparée par le restaurant LA MAREE a été servie.

Les soirées musicales ont été animées par « DJ K-PA » le samedi soir et par le groupe « Infinity » le dimanche.

Cette année le feu d'artifice, tiré le samedi soir, par la société ARTIFIX, a été apprécié par une nombreuse assistance, qui a pu par la suite profiter des animations.

Cette fête a été un véritable succès, et, nous pouvons à ce titre remercier tous les acteurs de cette réussite et tout particulière-



ment le foyer rural pour toute cette organisation.

Retrouvez quelques images du feu d'artifice sur le site [www.chastel-nouvel.fr/bulletins/juin2018/feu2018.avi](http://www.chastel-nouvel.fr/bulletins/juin2018/feu2018.avi).

## ANIMATIONS ESTIVALES

### 24 juillet à 18h30 :

Visite yoga du Chastel-Nouvel organisée par le Pays d'Art et d'Histoire et animée par Olivia Charpentier. Pour vous faire inscrire, veuillez contacter le Pays d'Art et d'Histoire au 04.66.31.27.39. La participation à cette manifestation a été fixée à 6 € par personne. Celles et ceux qui le souhaitent pourront faire suivre leur tapis et serviette.

### 2 août à 20h30 :

Concert à l'église du Chastel-Nouvel avec le duo Isabelle FROUVELLE (harpe) et Henri GOUTON (violon) et intitulé « Sonate et autres réjouissances pour violon et harpe ». L'entrée et la participation sont libres.



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### Carte d'identité :

De nouvelles dispositions ont été instaurées pour l'établissement ou le renouvellement de la carte d'identité. Il est nécessaire, dans un premier temps, de formuler une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Après avoir créé un compte personnel sur le site <http://pre-demande-cni.ants.gouv.fr/> et saisi votre état civil et votre adresse, vous recevrez un courriel avec votre identifiant et le lien pour activer votre compte. Vous pourrez alors accéder à votre compte personnel et compléter le formulaire de pré-demande de votre carte d'identité. Un second courriel vous confirmera l'enregistrement de votre demande et vous donnera les indications nécessaires pour la finalisation de votre demande.

Vous devrez alors vous rendre, avec votre formulaire, si vous avez pu l'imprimer, sinon avec le n° de votre pré-demande, et les pièces à fournir, dans une des mairies compétentes pour le recueil des demandes de Carte Nationale d'Identité (CNI). Certaines mairies fixent des rendez-vous afin d'évi-

ter de longues attentes, nous vous conseillons de les contacter par téléphone auparavant. En Lozère, à ce jour, seulement 5 mairies sont équipées à cet effet : Florac, Langogne, Marvejols, Mende, Saint-Chély. Attention, vous devrez aller retirer votre carte d'identité à la mairie où vous aurez finalisé votre demande. Toutefois, vous pouvez vous rendre dans toute mairie de France équipée du Dispositif de Recueil (DR).

Si vous rencontrez des difficultés ou êtes dans l'impossibilité de formuler une pré-demande en ligne, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de la mairie.

### Je suis né en 2002, j'ai 16 ans, je dois me faire recenser :

Le recensement est obligatoire pour tout jeune Français de naissance. Cette démarche est le préalable à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). L'attestation de recensement ou le certificat individuel de participation à la journée d'appel seront exigés pour passer le baccalauréat, le permis de conduire et d'autres examens et concours publics. Cette démarche permet à l'administration de con-

voquer le jeune pour la JDC et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Il appartient donc à tout jeune de se présenter en mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

### Exemple :

Né(e) entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier : inscription avant le 30 avril.

Né(e) entre le 1<sup>er</sup> et le 29 février : inscription avant le 31 mai.

Pièces à fournir : pièce d'identité justifiant de la nationalité française (Carte Nationale d'Identité ou passeport) et livret de famille à jour.

**NB :** depuis novembre 2016 pour le changement de nom/prénom et novembre 2017 pour l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (Pacs), la mairie est devenue l'autorité compétente.

## FACTURE ASSAINISSEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vous avez été destinataire dernièrement d'une facture éditée par la Communauté de Communes Randon-Margeride intitulée « Facture assainissement ». Celle-ci est à acquitter auprès de la Trésorerie de Langogne (rattachement administratif de notre Communauté de Communes). Nous vous apportons ci-dessous quelques explications complémentaires sur ce document. Afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la Ré-

publique), la Communauté de Communes Randon-Margeride a pris la compétence de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. À ce titre, c'est elle qui est en charge de gérer dorénavant la facturation de ce service à l'abonné. Vous aviez l'habitude de recevoir, en fin d'année, suite au relevé d'index des compteurs, la facture annuelle comportant la part assainissement et la part consommation. Afin de pouvoir commencer à faire fonctionner ledit service, la

Communauté de Communes Randon-Margeride a décidé de facturer la part fixe à 48 € HT par délibération de son conseil communautaire dans un premier temps (le règlement complet du service d'assainissement collectif vous a été envoyé avec cette facture). La part consommation vous sera adressée en fin d'année comme les années précédentes et ne comportera plus la part assainissement déjà versée.

## LA VEILLÉE DU BOUFFADOU

Au mois de février dernier, l'Association du Bouffadou, toujours prête à dynamiser le village et à proposer des animations pour tous, a organisé la sixième édition de la « Veilhado », chansons et théâtre, dans notre patois local. C'est une troupe d'artistes amateurs bien rôdée et pleine d'enthousiasme qui n'hésite pas à consacrer de nombreuses heures de préparation (écriture, traduction, adaptation et mise en scène) et de répétitions pour assurer le spectacle. Une vingtaine d'acteurs, chanteurs et musiciens ont « régalié », lors des 3 représentations qui ont fait salle comble, plus de 350 spectateurs chasteinois et des villages voisins venus pour assister à ce spectacle de plus de 2 heures. Au-delà du divertissement, cette rencontre permet à certains de rompre l'isolement « hivernal ». Un entracte permet à tous, acteurs et spectateurs d'échanger autour du verre de l'amitié.

Le Bouffadou a pour habitude de proposer le volet de la générosité et de la solidarité à cette manifestation. Les participations libres de toutes les personnes, sont traditionnellement reversées à une association caritative ou à la recherche médicale. Cette année la ligue départementale de lutte contre le cancer a été le bénéfi-

ciaire de la générosité de tous.

Retrouvez deux extraits vidéo de cette veillée sur [www.chastel-nouvel.fr/bulletins/juin2018/veillee2018/](http://www.chastel-nouvel.fr/bulletins/juin2018/veillee2018/)

La vidéo complète de cette veillée est disponible auprès de l'association.



## ANIMATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE

Pour la troisième année consécutive, notre bibliothèque a répondu favorablement à l'opération Premières Pages du Conseil Départemental en collaboration avec la Médiathèque départementale de Lozère. Trois animations ont pu être proposées à nos jeunes lecteurs le mercredi matin entre 10h et 11h 30. Le 11 avril, c'est Magali Allié qui a ravi les participants, enfants, parents ou grands-parents, avec un conte-spectacle agrémenté de lectures d'albums et d'instruments de musique. Le 2 mai, Isabelle Mercier, de l'association Contelicot, a partagé ses lectures avec Denise pour le plus

grand plaisir de tous ceux qui s'étaient réunis autour d'elles. La dernière animation de cette édition 2018, le 13 juin, a permis à certains habitués, mais aussi à de nouveaux « adeptes » d'apprécier les albums racontés par Brigitte Beaury.

En complément de ce programme, la municipalité a décidé de proposer d'autres animations ou ateliers tout au long de l'année. Le 16 mai, une séance animée par une musicothérapeute Stéphanie Briot a réuni les enfants, et leurs accompagnateurs, autour du chant et de la création musicale collective à partir d'une histoire.

Cette séance a été l'occasion de découvrir de nouveaux instruments de musique, de les tester et de les reconnaître les yeux fermés.

Toutes ses séances d'écoute et d'animation sont suivies d'un temps de lecture individuelle enfants-parents et de découverte d'albums. Un petit goûter convivial, préparé et offert par les bénévoles, clôture ces moments de partage et d'échange.

Dans le cadre du programme municipal de la bibliothèque, de nouvelles animations seront proposées dès cet automne (à consulter sur le site de la Mairie).

## L'AS CHASTELLOISE A FÊTÉ SES 40 ANS



Le samedi 16 juin 2018, le club de football de l'AS Chastelloise a fêté son 40<sup>ème</sup> anniversaire au stade municipal du Chastel-Nouvel. La journée a commencé vers 10h00 par la tenue de l'Assemblée Générale de l'Association en présence du maire Didier Brunel, de Sabine Dalle et Patrice Saint-Léger, conseillers départementaux du canton de Saint-Alban-sur-Limagnole, de Pierre Morel à l'Huissier député de la Lozère et de Jean-Michel Leroy vice-président de la Délégation Départementale du Football Lozérien. À 11h30, le maire, entouré d'anciens élus et licenciés, a inauguré les nouvelles installations (cf. article sur les travaux de la commune). Dans le même temps a eu lieu le vernissage de l'exposition sur les 40 ans du club (4 époques de 10 ans), préparée de main de

maître par Audrey Robert, maman de jeunes joueurs de l'école de foot. Cette exposition a permis aux nombreux visiteurs de se remémorer les bons moments passés au sein de l'association avec tous leurs co-équipiers. Avant de prendre l'apéritif, tout en regardant le premier match de l'équipe de France sur grand écran, des ballons de la coupe du monde ont été distribués aux vainqueurs du concours de dessin sur le thème des 40 ans de l'AS Chastelloise ouvert aux joueurs de 5 à 9 ans (U7 à U9). Un lunch offert par le club a été partagé par plus de 200 personnes présentes. La photo officielle des licenciés de la saison écoulée a été prise dans la nouvelle tribune. L'après-midi s'est poursuivie par un tournoi intergénérationnel regroupant près de 10 équipes sur un demi-



terrain alors que les plus jeunes, sur l'autre moitié de terrain, s'essayaient soit au bubble foot (joueur de foot entouré d'une bulle transparente), soit au bubble roller (bulle cylindrique géante qui tourne sous la pression des utilisateurs). La journée s'est achevée par un repas élaboré et servi par le restaurant L'Étoile et une soirée dansante animée par DJ K-PA. Au cours de cette soirée, de nombreux anciens joueurs du club ont été récompensés et les bénévoles de l'association remerciés pour leur investissement au sein du club. Un hommage particulier a été rendu à Gaby Blanc, à l'origine de la création du club en 1978 et encore dirigeant actif 40 ans après. Il a été nommé Président d'honneur à vie de l'AS Chastelloise.

## DES CHASTELLOIS SOUS LES PROJECTEURS



Clément et Thibaud, fils de Marie-Pierre et Hugues LANEN qui habitent au lotissement du Camping au Chastel-Nouvel, sont partis à Clermont-Ferrand à l'âge de 15 ans pour intégrer le centre de formation de l'ASM rugby. Années après années, grâce à un travail acharné, ils ont gravi toutes les catégories jeunes pour finir cette année 2018 en apothéose. Ils ont en effet joué ensemble en mai dernier la finale du championnat de France Espoir. Ils sont devenus

champion de France en battant l'équipe de Pau 24-19 à Cahors. Un bonheur n'arrivant jamais seul, ils ont également été sélectionnés en équipe de France des -20 ans pour participer à une tournée en Roumanie au mois de mars. Félicitations à ces deux formidables athlètes. Nous leur souhaitons une très bonne continuation dans leurs futurs parcours de sportifs de haut niveau.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU FOOTBALL LOZÉRIEN (DDFL)

Une semaine avant son anniversaire et pour la première fois en 40 ans depuis la création du club, l'Assemblée Générale de fin de saison de la DDFL s'est tenue au Chastel. Afin de pouvoir accueillir les représentants des 31 clubs du département et les membres des différentes commissions de la DDFL, la salle intergénérationnelle a été mise gracieusement à disposition. La mairie a offert le café d'accueil et les viennoiseries, ainsi que l'apéritif à l'ensemble des personnes présentes. À l'occasion de cette rencontre, le club a reçu des mains de Francis ANDREU, trésorier de la ligue Occitanie de football, un trophée pour les 40 ans du club. Le Président de l'association, Eric TEISSEDE,

s'est vu remettre le diplôme d'honneur du bénévole des mains de Marie-Xristine Cayroche, représentante de Mme Liliane Dommargue, présidente du comité dé-

partemental des médaillés de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif.



## BUDGET 2018



Le budget 2018 a été voté à l'unanimité lors de la séance du 11 avril 2018. Cette année encore, les différentes taxes de l'exercice en cours ont été maintenues au même taux :

Taxe d'Habitation : 12,74 %  
 Taxe Foncière bâti : 11,71 %  
 Taxe Foncière non bâti : 91,31 %  
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 19,08 %

Ces taux sont largement en dessous de la moyenne départementale.

La commune aide les associations

au travers d'une subvention, dont le montant global s'élève à 15 730 €.

Le budget principal de fonctionnement s'élève à 768 719,50 €.

Le budget d'investissement s'élève à 1 285 882,39 €. Les principales dépenses inscrites à ce budget sont :

- Les logements de la salle intergénérationnelle et les équipements sportifs dont les travaux se sont achevés ce premier semestre.
- Le logement du multiservices et les WC publics en cours de réalisation.
- L'acquisition de matériel : tracteur, épareuse, tondeuse.
- Rénovation de l'éclairage public (moins consommateur d'énergie).
- Projet d'extensions des garages communaux.

- Entretien de la voirie.

Concernant le budget eau et assainissement, la COMCOM a pris la compétence « assainissement » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune conservant celle de l'eau. Cette nouvelle situation explique la baisse de ce budget avec un total de 86 689,39€ en fonctionnement et 77 912,29€ en investissement.

Un budget annexe, d'un montant de 929 211,67 €, a été créé pour la partie exploitation du Multiservices ; celui-ci ne concerne que l'investissement. Pour rappel ce projet est subventionné par les partenaires financiers que sont l'État, la Région et le Département et il est assujéti à la TVA. Ce projet est inscrit aux contrats de ruralité mis en place par l'État.

## TRAVAUX COMMUNAUX

### Logements communaux :

Dans le bulletin municipal de décembre 2017, nous vous indiquions que les trois logements aménagés à l'étage de la salle intergénérationnelle seraient mis à disposition dès cet été.

C'était sans compter sur le professionnalisme de l'architecte en charge du suivi du projet qui a su coordonner au mieux les travaux des artisans. Cela a permis de proposer l'ouverture à la location avec un peu d'avance. C'est ainsi que, dès le 1<sup>er</sup> mai, de nouveaux habitants ont pu s'installer dans ces appartements.

Afin de parfaire l'aménagement de ces logements, la municipalité a souhaité doter ceux-ci d'une cuisine équipée : éléments de cuisson, lave-vaisselle, meubles de rangements...

Les appartements bénéficient également d'un chauffage au sol par géothermie écologique et économique. Les logements de type F3 et F4 bénéficient d'un balcon-terrace exposé plein sud qui permet de profiter d'une belle vue et, du fait de sa surface, d'aménager un coin repas ou un salon d'extérieur. Les locataires étaient aux premières loges pour assister au feu d'artifice de la fête du village.

Le budget consacré à ces travaux s'élève à 200 000 €.

La municipalité souhaite aux nouveaux administrés la bienvenue au Chastel-Nouvel et une bonne installation dans leur nouvelle résidence.





## TRAVAUX COMMUNAUX

### Complexe sportif - salle des associations :

Malgré un petit retard sur le planning prévisionnel, les travaux d'aménagement des équipements sportifs et de la salle des associations se poursuivent et seront totalement achevés dès la fin de l'été, hormis le terrain de tennis dont l'aménagement sera réalisé ultérieurement.

Au niveau du stade, on trouve une tribune pour les spectateurs et des vestiaires rénovés. Un espace réception, pour les joueurs et visiteurs, a été réalisé afin de favoriser, en fin de rencontres sportives, un temps d'échange convivial.

La salle des associations, située en rez-de-chaussée, a été agrandie et entièrement rénovée. Elle a été dotée d'une cuisine équipée, de nouvelles tables et chaises et de sanitaires. Le budget global de

cette opération s'élève à 400 000 € avec 150 000 € de DETR, 60 000 € Région, 40 000 € Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et 150 000 € de la commune.

### WC public :

Après des travaux de maçonnerie durant la période hivernale, les WC public situés à proximité du foyer rural se sont parés d'une magnifique charpente. La couverture et les menuiseries seront bientôt mises en place avant qu'ils ne soient complètement fonctionnels avec l'installation des équipements inox.

### Giratoire du Couderc :

L'aménagement de la rue du Couderc a permis la création de quelques places supplémentaires de stationnement au droit de l'Écoline.



Tribune stade



WC public

## TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

La Communauté de Communes Randon-Margeride propose pour l'année 2018 un service de transport à la demande. Pour pouvoir en bénéficier, il faut être âgé de 65 ans et plus, ne pas être autonome pour assurer ses déplacements et être non assujéti à l'impôt sur le revenu. Les personnes résidents permanents sur le territoire de la Communauté de Communes Randon-Margeride, les personnes disposant d'une résidence secondaire, ou hébergées de façon temporaire dans ce périmètre, peuvent bénéficier de ce service. Grâce à celui-ci, une personne pourra se rendre dans n'importe quelle commune de la Communauté de Communes Randon-Margeride ou dans les villes de Mende, Marvejols et Langogne.

Les usages autorisés du transport à la demande sont les suivants :

- Démarches administratives,
- Rendez-vous médicaux,
- Achats de première nécessité,
- Accès à la gare la plus proche.

Toute personne répondant à ces critères et intéressée par ce service, doit se faire connaître auprès de la mairie de la commune où elle réside.

Le bénéficiaire pourra être transporté du lundi au vendredi entre 8h00 et 18h00, sauf les jours fériés et devra réserver son déplacement, au minimum 24h avant le départ, en téléphonant aux numéros suivants : Taxi Bettini (Rieutort-de-Randon) : 04.66.47.33.36 ou 06.10.14.57.09

Taxi Bruel (Mende) : 04.66.49.01.59 ou 06.84.63.71.08

Taxi Allo Bernard-Ricou (Châteauneuf-de-Randon et Grandrieu) : 04.66.47.48.49

Taxi Genestier (Chaudeyrac) : 04.66.47.04.66 ou 06.07.29.01.23

Sur le prix total de la course, il restera 30 % à la charge de la personne, la Communauté de Communes Randon-Margeride et le Conseil Départemental prenant le reste en charge.

Pour plus de précisions sur le fonctionnement du TAD, vous pouvez consulter le règlement complet du service sur [www.chastel-nouvel.fr/bulletins/juin2018/Reglement.pdf](http://www.chastel-nouvel.fr/bulletins/juin2018/Reglement.pdf). Il est également à votre disposition en Mairie.

## ÉVOLUTION DU PROJET DE MAISONS DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Depuis leur institution par la loi n° 2010-625 du 9 juin 2010, les MAM connaissent un développement soutenu. La Lozère compte à ce jour 10 MAM dans les villages : Aumont-Aubrac, Brenoux, Grandrieu, Ispagnac, Le Malzieu-Ville, Le Massegros, Meyrueis, Montrodat, Le Rozier et Saint-Germain-du-Teil. La MAM présente plusieurs avantages :

- Elle peut aider les professionnels à rompre l'isolement qu'ils peuvent ressentir lorsqu'ils exercent à domicile.

- Elle permet, par la mutualisation des locaux et du matériel mis à disposition, à des personnes souhaitant exercer cette profession de s'installer.

À ce jour, le service petite enfance du Conseil Départemental a comptabilisé sur la commune du Chastel-Nouvel, plus de 50 enfants de moins de 6 ans. Les 3 assistantes maternelles de la commune, ne peuvent répondre à la totalité des demandes de garde d'enfants. Le nouveau lotissement « Les terrasses du Chastel » sur la commune va, de plus, favoriser l'arrivée de jeunes enfants. La com-

mune a donc souhaité développer à travers la création de cette MAM, un nouveau service de garde de proximité, pour les enfants en bas âges et faciliter ensuite leur scolarisation dans les écoles chastelloises. Cette structure pourra permettre à 4 assistantes maternelles d'accueillir les enfants dans ces locaux. Anne-Sophie Castillo et Magali Da Rocha, assistantes maternelles qui exercent déjà à leur domicile, ont choisi d'intégrer la MAM dès son ouverture. Deux nouvelles assistantes maternelles sont également intéressées pour les rejoindre. La future MAM sera érigée sur un terrain attenant à l'Écoline. Le permis de construire a été accordé en date du 14 mai 2018. Les dossiers de demandes de financement sont en cours. Afin de permettre un fonctionnement de la MAM dans les meilleures conditions, une association est en cours de création. Elle aura pour objet :

- de veiller au bon fonctionnement des locaux :

- de proposer et défendre des projets en lien avec l'accueil des enfants

- d'organiser des manifestations...

L'association n'a pas de droit de regard sur les relations contractuelles entre les parents employeurs et les assistantes maternelles. La commune se réjouit du bon démarrage et de l'avancement de ce projet. Elle remercie toutes les personnes qui y participent et permettent de préparer au mieux son élaboration : établissement du projet d'accueil, rédaction du règlement de fonctionnement et des statuts de l'association...

La municipalité a aussi souhaité consulter la population, à travers l'envoi d'un questionnaire, afin de connaître ses besoins. La mairie a interrogé, par la même occasion, sur l'opportunité de mettre en place un centre ALSH, afin d'assurer la prise en charge des enfants à partir de 3 ans. 350 questionnaires ont été distribués. 38 retours ont été enregistrés soit 12 %. Il en ressort que 37 % des foyers ayant répondu sont intéressés par l'ouverture future de la MAM. Concernant un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), 92 % se disent intéressés par sa mise en place.

## INCIVILITÉS !

Des actes d'incivilité font tristement partie de notre quotidien. Fréquemment nous trouvons, déposés à côté des containers, des cartons, pneus et autres objets divers qui ne peuvent être emportés au moment du ramassage. Certains n'hésitent pas à déposer des gravats, ainsi que des sacs poubelles ou autres objets, sur les bords des routes ou des chemins. Nous avons la chance d'avoir à notre disposition deux espaces (déchetteries), proches, dédiés à

la récupération des déchets ainsi que plusieurs emplacements de containers sur lesquels nous pouvons visualiser les objets à y déposer.

Cette situation n'est absolument pas le comportement de tous, bien au contraire, une grande majorité des habitants pratique le tri sélectif et l'utilisation des déchetteries, et nous les en remercions. Il nous appartient de respecter notre environnement et notre entourage pour le bien-être de tous

Nous tenons à rappeler que l'abandon de déchets est sanctionnable d'une amende de 68 € à 1500 €.

Dernièrement, des chiots vivants, ont été découverts dans les containers au cœur du village. Cet acte est particulièrement inhumain et irrespectueux. Grâce à la bienveillance de personnes, bien heureusement tous ces chiots ont pu être sauvés et adoptés.

## MÉMOIRES ET LÉGENDES

### Les ponts

La nature a doté le territoire de notre commune d'un réseau de cours d'eau que les habitants des divers hameaux devaient traverser pour se rendre au chef-lieu de la commune ou sur les territoires voisins.

Afin de franchir ces cours d'eau plus aisément, « l'Homme » à édifié en plusieurs endroits des ouvrages en maçonnerie. Notre commune compte donc, dans son patrimoine, un certain nombre de ponts ou dalots en pierres dont les plus remarquables sont :

- Le pont situé à la confluence entre le « ruisseau de Malecombe » et le « ruisseau de Salassou » au sud du village de La Fagette, en amont de la cascade, sur le chemin reliant ce village au chef-lieu de la commune (photo couverture);
- Le « pont de La Fagette » sur le ruisseau de Salassou situé au cœur du village au droit du four à pain ;
- Le pont de « Bouzède sur le « Rieucros d'Abaïsse », sur le chemin reliant le Chastel-Nouvel à Aspres (1);
- Le pont du « Desteil » sur le ravin du même nom sur le même chemin que précédemment (en contrebas de l'aire del Deyme);
- Le pont del Rieu sur le « Rieucros de Remenou » sur le chemin des « Cayres » au sud du bourg du Chastel en dessous de la bibliothèque;
- Le pont de Las Ondos qui enjambe le Rieucros d'Alteyrac qui, à cet endroit, constitue la limite

entre les communes de Mende et du Chastel-Nouvel (2);

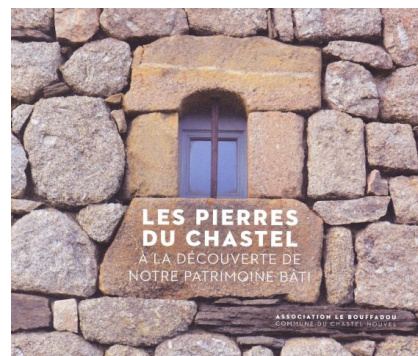
Sans oublier un pont aujourd'hui disparu qui était situé sur le « Rieucros de Remenou » au cœur du bourg du Chastel au droit du premier rond-point.

Les chemins sur lesquels sont positionnés ces ouvrages, étaient, avant l'avènement de nouvelles routes bituminées, les seules voies de liaison reliant les divers hameaux de la commune.

Ces ouvrages, toujours debout aujourd'hui, témoignent de l'exis-

tence, par le passé, sur notre territoire, de tailleurs de pierre talentueux et de maçons émérites.

Le livret « Les pierres du Chastel » dont sont extraites ces photos est disponible auprès de l'association du Bouffadou.



## INFORMATIONS COMMUNALES

### Heures d'ouverture au public

Secrétariat de Mairie : du lundi au vendredi : 8h - 12h et 13h - 17h

Bibliothèque Municipale : lundi : 14h - 16h30 / Mercredi : 10h - 11h30 et 17h - 18h30 / Samedi : 10h - 12h  
Horaires d'été du 16 juillet au 28 août : lundi et mercredi de 16h à 19h

Agence Postale Communale : lundi, jeudi : 14h15 - 16h / Mardi, vendredi : 8h - 11h / Mercredi : 15h - 18h

### Départ en 6ème pour les élèves chastellois du primaire

Cette année dix élèves scolarisés dans les deux écoles du Chastel-Nouvel partent en sixième. Le 29 juin, ils ont reçu en mairie, une calculatrice et un dictionnaire. Nous leur souhaitons à tous de passer d'agréables vacances et d'effectuer une bonne rentrée au collège.



### Cabinet d'infirmières libérales

Deux infirmières libérales se sont installées sur la commune il y a quelques semaines. Il s'agit d'Isabelle PIC et Florence TROUSSELIER. Leur cabinet est situé ancienne route sud, ZA d'Alteyrac. Elles vous proposent des soins à domicile et sur rendez-vous tous les jours. Vous pouvez les contacter au 07.85.18.04.33 ou par mail isaetflorence@gmail.com.

### Plan anti-dissémination

La Préfecture de la Lozère vient de prendre un arrêté concernant la mise en œuvre d'un plan anti-dissémination des maladies vectorielles transmises par le moustique tigre. Ce dispositif est actif depuis le 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 30 novembre. En cas de prolifération massive de ce moustique, il appartient à tous les habitants d'acquiescer des comportements adaptés en effectuant un certain nombre d'actions simples. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre à la mairie ou télécharger la plaquette explicative sur [www.chastel-nouvel.fr/bulletins/juin2018/Plaquette\\_moustique.pdf](http://www.chastel-nouvel.fr/bulletins/juin2018/Plaquette_moustique.pdf).

## DATES À RETENIR

Samedi 07 juillet : fête du Bouffadou à la Fagette à partir de 9h (Le Bouffadou)

Mardi 24 juillet : visite yoga du Chastel à 18h30 (Pays d'Art et d'Histoire)

Jedi 02 août : concert harpe et violon à l'église du Chastel à 20h30 (Pays d'Art et d'Histoire)

Samedi 01 septembre : rentrée de l'école de foot à 14h00 (AS Chastelloise)

Lundi 10 septembre : reprise des cours de Gymnastique Volontaire

## ÉTAT CIVIL...

### Décès



TICHIT Louis (83 ans)

PITIOT Joseph (76 ans)

PRADEL Sloan (15 ans)

HEBRARD Hélène ép. BLANC (92 ans)

CAYROCHE Ambroise (78 ans)

GASANA Gaston (38 ans)

...Nos peines

### Naissances



18 février : AMANS Mathilde

7 avril : BROS--GRENIER Leïla

18 juin : ALAMINOS Scott

27 juin : LAURES Gabin

...Nos joies

### Mariages



23 juin : PASCAL Didier  
et MOLINA Martine

### Pacs

9 mai : FORESTIER Sylvain  
et BOUQUET Stéphanie

...Nos félicitations